

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2021

Nombre de Conseillers :
- **en exercice :** 12
- **présents :** 11
- **votants :** 12

L'an deux mille vingt et un
le onze février à dix-huit heures
le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 8 février 2021

Présents : Mesdames Catherine VINCENT, Sarah HERRIBERRY, Pamela CRAPPIER et Janina WALBRECQ,
Messieurs Julien BONNEMENT, Eric VALOIS, Philippe LE CAM, Thierry DELEGLISE et Thomas LESUEUR.

Absent(e)s excusé(e)s : Alexandra STRAZEL (Pouvoir à Nicolas VOGT), Thierry MICHEL (Pouvoir à Janina WALBRECQ)

Absent : Elodie FREIRE-JORGE

Suppléants présents : Alexandre DELATTRE (Pouvoir d'Elodie FREIRE-JORGE), Nicolas VOGT (Pouvoir d'Alexandra STRAZEL)

Secrétaire de séance : Eric Valois

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 (N°1/2021)

Monsieur le Président étant sorti de la salle.

Le Compte de Gestion 2020, présenté par Monsieur Philippe Le Cam laisse apparaître les résultats suivants :

✓ **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 467 200,35 €
- Recettes : 423 027,57 €

Soit un déficit de fonctionnement de 44 172,78 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2019 était en excédent de 86 275,59 €, ce qui donne un excédent cumulé de fonctionnement de 42 102,81 €

✓ **Section d'investissement**

- Dépenses : 2 139 257,29 €
- Recettes : 2 208 798,70 €

Soit un excédent d'investissement de 69 541,41 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2019 était en déficit de 1 052 534,18 €, ce qui donne un déficit cumulé d'investissement de 982 992,77 €.

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Le Cam et présente le Compte Administratif 2020 qui est conforme au Compte de Gestion.

Après délibération, le Conseil Syndical adopte à l'unanimité avec une abstention le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020 et autorise Monsieur le Président à signer les documents.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020 (N°2/2021)

Monsieur le Président informe que les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 82 000 € en dépense et à 1 034 045,87 € en recette.

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement s'élève à 30 946,90 €

Aussi, les résultats de clôture sont reportés comme suit:

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

○ Investissement :

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Affectation en réserve au 1068 | 30 946,90 € |
| Article 001 : Déficit de financement | 982 992,77 € |

○ Fonctionnement :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Article 002 : Excédent de financement | 11 155,91 € |
|---------------------------------------|-------------|

4. Convention de remboursement ACER France (N°3/2021)

Monsieur le Président explique d'un ordinateur ChromeBook a eu un souci de clavier (Achat de janvier 2019 Facture FAC-1901-0920 d'un montant de 339€ TTC)

Monsieur le Président a fait marcher la garantie constructeur. Le fabricant ACER a demandé l'envoi de l'appareil via Chronopost le 13 juillet.

L'appareil n'ayant jamais été réceptionné chez ACER, une enquête a été ouverte pour localiser le colis.

En novembre, ACER a proposé un protocole transactionnel pour le remboursement de l'équipement.

Madame Lieuré demande une délibération pour pouvoir percevoir ce remboursement. Monsieur le Président soumet à l'assemblée le protocole transactionnel d'une hauteur de 339€ de l'appareil perdu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter ce protocole et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

5. Composition du groupe de travail "Centre de Loisirs Été 2021" (N°4/2021)

Suite aux dernières discussions et au retour des différents conseils municipaux.

Monsieur le Président propose de créer un groupe de travail sur le sujet. L'objectif est de définir une organisation et un budget pour le centre de loisirs et le plan d'actions associé.

Monsieur BONNEMENT demande à Madame HERRIBERRY des explications sur la délibération de Pronleroy du 15 octobre 2020 refusant l'ouverture d'un centre de loisirs d'été.

Madame HERRIBERRY dit que Monsieur le Maire de Pronleroy refuse de supporter le moindre coût que cela pourrait engendrer mais n'est pas fermé sur le projet d'ouverture du centre.

Monsieur le Président informe avoir demandé à Madame Crappier de prendre le pilotage de ce groupe de travail. Il serait souhaitable d'avoir au moins un représentant de chaque commune.

Ce groupe de travail présentera courant avril son travail lors d'un prochain conseil syndical.

Madame HERRIBERRY demande si l'ouverture d'un centre cette année est judicieuse compte tenu des conditions sanitaires. Monsieur le Président répond qu'à ce jour, le protocole permet l'ouverture des centres de loisirs de mineurs sans hébergement. Bien entendu, le centre ne pourra ouvrir que si les conditions le permettent.

Paméla CRAPPIER, Janina WALBRECQ, Sarah HERRIBERRY, Thierry DELEGLISE, Philippe LE CAM, Alexandre DELATTRE participeront à ce groupe de travail.

Monsieur le Président demande à ce que les comptes rendus soient diffusés à l'ensemble des membres du syndicat.

6. Récompense fin d'année pour les CM2 (N°5/2021)

Comme chaque année, le Syndicat souhaite récompenser les élèves de CM2 quittant le regroupement pour le collège.

La calculatrice offerte l'an passé a été très appréciée, Monsieur le Président propose de renouveler ce cadeau. L'assemblée approuve ce choix.

Cette année, le regroupement compte 32 élèves. Un premier devis a été fait, 14.83€ HT la calculatrice ce qui donnerait une dépense de 569.47€ TTC.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide le choix du cadeau pour les élèves de CM2 pour l'année 2020-2021 et décide d'inscrire cette somme au budget 2021.

7. Horaires d'école pour la rentrée 2021-2022 (N°6/2021)

Les inscriptions pour la rentrée 2021 se feront courant mai. Afin de mettre les documents à jour, il convient de délibérer sur les horaires d'école.

| <u>RPC Les Hirondelles</u> | | |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi | 08h55 à 12h10 | 13h40 à 16h25 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide la mise en place de ces horaires pour le Groupe Scolaire RPC "Les Hirondelles" à la rentrée de septembre 2021.

8. Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2021-2022 (N°7/2021)

Il convient pour l'année 2021-2022 de délibérer sur les tarifs des services, périscolaire et cantine.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs actuels. Il propose de garder les charges supplétives à 2.5€, malgré le protocole sanitaire qui nous oblige à renforcer le personnel.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- d'appliquer les tarifs du barème 2 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH et d'établir le plafond à 4 100€

**Tableau du RIAS CAF 2020*

| Composition de la famille | Ressources Mensuelles (RM) | | |
|---------------------------|----------------------------|--------------------|-------------|
| | ≤ à 550 € | de 551 € à 4 100 € | > à 4 100 € |
| 1 enfant | 1,54 | 0,30 % | 12,30 |
| 2 enfants | 1,44 | 0,28 % | 11,48 |
| 3 enfants | 1,33 | 0,26 % | 10,66 |
| 4 enfants et plus | 1,23 | 0,24 % | 9,84 |

- de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3€ le prix du repas auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités ;
- de fixer le prix du goûter à 0,15€
- de majorer de 15 % la facture pour les enfants domiciliés en dehors des communes du regroupement.
- d'établir une pénalité de 2€ par jour de présence sans inscriptions à partir du 4ème jour dans le mois (par famille)
- de facturer la fourniture des chaussons rythmiques au prix de 4€
- d'établir une majoration de 0.8% du total de la facture par mois au-delà de 30 jours de retard de paiement.

9. Approbation du Règlement Intérieur et Bus 2021-2022 (N°8/2021)

Il convient pour l'année 2021-2022 de délibérer sur le règlement intérieur périscolaire/cantine et le règlement Bus. Monsieur le Président a mis à jour ces documents qu'il a soumis à validation aux membres.

Le règlement proposé pour l'année 2021-2022 présente un changement sur l'accueil des enfants n'ayant pas encore acquis la propreté. Monsieur le Président explique la démarche qui fait suite à des discussions avec l'équipe enseignante, l'inspection et l'infirmière de la PMI.

Le règlement pour le Bus précise le fait que les enfants de moins de 6 ans ne peuvent monter à l'arrêt "lotissement" du fait que l'accompagnateur ne soit pas encore monté.

Monsieur le président informe que la signature du règlement intérieur se fait de manière dématérialisée sur le site des inscriptions.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire/cantine et transport scolaire pour l'année 2021-2022 et autorise le Président à publier ces règlements.

10. Informations diverses

- Monsieur le Président informe du courrier du député Olivier Dassault du 14 décembre concernant le cadeau offert au regroupement scolaire. Cette année 2 draisiennes seront offertes au RPC.
- La réception du RPC a eu lieu le 24 février dernier, la garantie de parfait achèvement arrive à son terme. Monsieur le Président informe d'une réunion le 27 janvier avec la Maîtrise d'Oeuvre. Une mise en demeure a été envoyée aux entreprises pour clôturer les points ouverts avant le 5 mars.
- Monsieur le Président informe avoir obtenu le versement de FCTVA 2019 à N+1, le versement a eu lieu le 8 février permettant de rembourser 650 000€ sur la ligne de trésorerie du Crédit Agricole.
- Monsieur le Président informe de la réception de la convention signée avec la Région pour l'aide financière liée aux accompagnateurs. Monsieur le Président rappelle la nécessité que les familles inscrivent leurs enfants sur oise-mobilité.
- Monsieur le Président informe que notre dossier sur l'Appel à projet Ecole numérique a été retenu. La convention a été signée et retournée début janvier.
- Monsieur le Président informe du changement de numéro de SIRET suite au changement d'adresse du siège.
- Monsieur le Président informe des Journées de grève, le 10/11, le 26/01 et le 04/02 avec mise en place d'un SMA.
- Monsieur le Président informe de la tenue du second Conseil d'école du RPC le 15/02 à 18h. Les membres souhaitant y assister en Visio doivent demander une invitation.
- Monsieur le Président informe de la dernière version du protocole sanitaire. Il regrette encore les délais entre les annonces télévisées et la diffusion du protocole.
- Monsieur le Président informe que le compte rendu de la dernière commission cantine du 15/12 est en ligne et informe que la prochaine est prévue le 16 mars.
- Monsieur le Président informe avoir été contacté par plusieurs regroupements voisins pour un support au passage en régie pour la gestion périscolaire/cantine et la mise en place d'un site internet pour les inscriptions, et pour un projet de construction d'un groupe scolaire.
- Monsieur le Président revient sur les difficultés rencontrées cette semaine avec le bus La Neuville-Roy/Montiers/Wacquemoulin. Celui-ci a été bloqué lundi midi derrière un accident de tracteur et le mardi suite à un accrochage avec un véhicule.
- Monsieur le Président informe de la mise en place depuis le 13 décembre d'un groupe de communication avec des contacts dans chaque commune pour informer au plus vite (mail et SMS). Les contacts ont été identifiés par les Représentants des Parents d'Elèves. Monsieur VALOIS se rapprochera des RPE pour identifier une personne supplémentaire à Wacquemoulin.
- Monsieur le Président informe de la diffusion d'une lettre d'information aux familles le 18 décembre dernier.
- Monsieur le Président informe que la directrice effectuera les admissions pour la rentrée 2021-2022 uniquement par correspondance. Il faudra définir une date pour faire visiter l'établissement aux nouvelles familles.
- Monsieur le Président informe l'assemblée avoir reçu Madame Herriberry en rendez-vous en présence des 2 vice-présidents. La commune de Pronleroy a retrouvé les titres reçus du fond d'amorçage pour les rythmes scolaires et s'engage à reverser les fonds au syndicat en début d'année. A ce jour, Monsieur le Président précise que la commune de Pronleroy est redevable du titre 29/2019 pour un montant de 5880€. Monsieur le Président précise que le solde de participation 2020 émis le 7 octobre a été payé en date du 13 janvier. L'assemblée demande au Président d'avoir un suivi rigoureux sur les paiements de la commune de Pronleroy.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à ~~19 heures 52~~.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 11 février 2021 a comporté huit délibérations.

| | | |
|---|--|-----------------------|
| 1 | Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 | Délibération N°1/2021 |
| 2 | Affectation des résultats de l'exercice 2020 | Délibération N°2/2021 |
| 3 | Convention de remboursement ACER France | Délibération N°3/2021 |
| 4 | Composition du groupe de travail "Centre de Loisirs Été 2021" | Délibération N°4/2021 |
| 5 | Récompense fin d'année pour les CM2 | Délibération N°5/2021 |
| 6 | Horaires des écoles pour la rentrée 2021-2022 | Délibération N°6/2021 |
| 7 | Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2021-2022 | Délibération N°7/2021 |
| 8 | Approbation du Règlement Intérieur et Bus 2021-2022 | Délibération N°8/2021 |

Signature des Membres du Conseil Syndical

| | | | |
|---|---|------------------------------|---|
| Thomas LESUEUR Présent | Philippe LECAM Présent | Paméla CRAPPIER Présente | Catherine VINCENT Présente |
| Janina WALBRECQ Présente | Elodie FREIRE JORGE Absente Pouvoir donné à Alexandre DELATTRE | Sarah HERRIBERRY Présente | Alexandra STRAZEL Absente Pouvoir donné à Nicolas VOGT |
| Thierry MICHEL Absent Pouvoir donnée à Janina WALBRECQ | Julien BONNEMENT Présent | Eric VALOIS Présent | Thierry DELEGLISE Présent |